
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Séance extraordinaire tenue le jeudi 20 juin 2024 à 10 h par visioconférence.

Sont présents :

Mme Catherine Fournier, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil;
M. Stéphane Boyer, maire de la Ville de Laval;
Mme Lise Michaud, mairesse de la Ville de Mercier;
Mme Dominique Ollivier, membre du conseil de la Ville de Montréal;
M. Sylvain Ouellet, membre du conseil de la Ville de Montréal;
M. Luc Rabouin, président du comité exécutif de la Ville de Montréal et maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Sont absents :

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal;
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire de la Communauté, M^e Caroline Duhaime, assistent à la séance. Mme Catherine Fournier préside la séance en l'absence de Mme Valérie Plante.

Suivi du directeur général

- Présentation sur le Règlement sur la gestion des zones inondables par M. Nicolas Milot, directeur par intérim, transition écologique et innovation.

CE24-088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2024 du comité exécutif en retirant le point 4.4 de l'ordre du jour portant sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif.

CE24-089

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 30 MAI 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 du comité exécutif.

CE24-090

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUTANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN (PHASE 2) : APPROBATION D'UNE LISTE DE PROJETS ET AUTRES DOSSIERS

Il est résolu :

D'autoriser le paiement du montant maximum de la contribution financière de chacun des projets indiqués dans le tableau ci-dessous réparti à parts égales entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec :

Municipalité	Projet	Programme	Montant de la contribution financière (incluant les taxes nettes)
Lorraine	Consolidation de la conservation de la forêt du Grand-Coteau par l'acquisition de lots forestiers (Dossier 2021-17)	TVB2	754 747 \$
Contrecoeur	Acquisition d'un lot forestier dans le secteur de l'Église (Dossier 2024-08)	TVB2	176 000 \$
Vaudreuil-sur-le-Lac	Acquisition des lots 2 580 983 et 3 231 113 à Vaudreuil-sur-le-Lac (Dossier 2021-19)	TVB2	1 338 480 \$
TOTAL			2 269 227 \$

D'inscrire les projets de la liste, une fois réalisés, à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin pour chacun des dossiers.

CE24-091

AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu :

D'autoriser le directeur général à signer le projet d'avenant à la convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

CE24-092

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

Il est résolu :

D'autoriser le directeur général à signer une convention d'aide financière, substantiellement conforme à celle jointe à ce sommaire décisionnel, entre la ministre des Affaires municipales, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à la réalisation de la cartographie des zones inondables ainsi que tout amendement à la convention, le cas échéant.

CE24-093

OCTROI DE CONTRAT - MOBILIER DE BUREAU

Il est résolu :

D'annuler l'octroi du contrat à Concept Mobilier MOBEL360 Inc. du lot un (1) de l'appel d'offres numéro BC4540 pour l'« Acquisition et installation de mobilier pour la Communauté métropolitaine de Montréal » au montant forfaitaire de trente-trois mille neuf cent vingt-neuf dollars (33 929,00 \$) avant toutes les taxes applicables.

D'octroyer le contrat à Concept Groupe ameublement Focus Inc. pour le lot un (1) de l'appel d'offres numéro BC4540 pour l'« Acquisition et installation de mobilier pour la Communauté métropolitaine de Montréal » au montant forfaitaire de cent neuf mille cent trente dollars (109 130,00 \$) avant toutes les taxes applicables.

CE24-094 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu :

De prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 12 mai au 1er juin 2024.

CE24-095 ADJUDICATION, PAR LE TRÉSORIER, D'UN CONTRAT POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 31 265 000 \$

Il est résolu :

De prendre acte de l'adjudication d'un contrat, par le trésorier de la Communauté, pour l'émission d'obligations au montant de 31 265 000 \$ en date du 5 juin 2024.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU COMITÉ DE RETRAITE

Ce point a été retiré de l'ordre du jour séance tenante.

CE24-096 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

Il est résolu :

De communiquer au ministre de la Culture et des Communications les candidatures qui seront déposées afin de combler un poste au conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal.

CE24-097 AVIS DE CONFORMITÉ- RÈGLEMENT NUMÉRO S.A.D.R.-1.6 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE LAVAL

Il est résolu :

D'approuver le règlement S.A.D.R.-1.6 de la Ville de Laval visant vise à étendre les fonctions autorisées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation pour des raisons de sécurité publique puisqu'il respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE24-098

AVIS DE NON-CONFORMITÉ – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-649 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Il est résolu :

D'informer la ministre des Affaires municipales que la Communauté métropolitaine de Montréal n'est pas favorable au projet de règlement 24-649 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Des Maskoutains visant à ajouter la fonction « Équipement non structurant » limité aux usages municipaux, dans les fonctions autorisées à l'intérieur de l'aire d'affectation « Agricole A1-Dynamique » spécifiquement pour le lot numéro 2 366 416, puisqu'il ne permet pas de consolider le tissu urbain existant sur le territoire de la MRC comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté.

CE24-099

RECOMMANDATION FAVORABLE CONCERNANT UNE DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE RELATIVE À L'UTILISATION NON AGRICOLE D'UN TERRAIN DE ZONE AGRICOLE, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 445741

Il est résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 445741, que la Communauté métropolitaine de Montréal est favorable à l'utilisation non agricole d'une partie des lots 2 711 694 et 2 714 337 d'une superficie d'environ 4550 mètres carrés sur le territoire de la Ville de Saint-Philippe, pour l'implantation d'une caserne de pompier, puisque cette demande ne compromet pas l'atteinte de l'objectif métropolitain visant à favoriser une occupation optimale de la zone agricole en augmentant la superficie des terres en culture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions numéros CE24-088 à CE24-099 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Catherine Fournier
Vice-présidente

Caroline Duhaime
Secrétaire

**Mme Valérie Plante a motivé son absence au sens du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.*